



## Mise à jour de l'annexe des statuts suite à la fusion de différentes collectivités

### Contexte

Différentes collectivités adhérentes au PNR ont décidé de fusionner, il est proposé de mettre à jour la liste des collectivités adhérentes figurant en annexe des statuts :

**Communauté de Communes Sud Vendée Littoral**, en lieu et place de

*Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin*

*Communauté de Communes du Pays Né de la Mer*

**Communauté de Communes Moutierrois Talmondais**, en lieu et place de :

*Communauté de Communes du Pays Moutierrois*

*Communauté de Communes du Pays Talmondais*

**Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée**, en lieu et place de :

*Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte*

*Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault*

**Doix les Fontaines** en lieu et place des Communes de Doix et de Fontaines :

**Auchay sur Vendée** : en lieu et place des communes d'Auzay et de Chaix :

### Décision

Le Comité syndical prend acte des modifications et décide de mettre à jour l'annexe des statuts, jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président



PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN  
Syndicat mixte  
LE PRÉSIDENT

Pierre-Guy PERRIER